



# Commune de Vully-les-Lacs

Salavaux, le 8 novembre 2016

## Préavis municipal No 2016 / 12

Point No 6 de l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2016

### Eclairage Public : Demande de crédit de CHF 175'000.--

#### pour l'assainissement des luminaires

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

#### Préambule

L'éclairage des voies publiques est toujours un sujet de préoccupation pour la Municipalité. Un projet d'assainissement a été réalisé entre 2012 et 2015 avec l'acceptation du crédit de CHF 297'900.— voté fin 2012 par le Conseil Communal pour le remplacement des luminaires à vapeur de mercure.

Toujours dans le but de développer un réseau d'éclairage public performant, s'inscrivant dans le cadre du développement durable, la Municipalité forte d'un soutien financier de la part de son fournisseur d'énergie le Groupe E de CHF 36'600.—, sollicite par le biais de ce préavis, une demande de crédit pour un nouveau projet de modernisation de l'éclairage public routier.

Ces travaux nous permettraient d'économiser notre consommation énergétique. Ces points lumineux seront équipés d'appareillages électroniques avec un système de réduction, soit de :

- 100 % jusqu'à 22h00 ; 80 % de 22h00 à 24h00 ; 60 % de 24h00 à 05h00 ; 100 % de 05h00 à 06h00
- Pour les passages piétons : 100 % jusqu'à 23h00 ; 70 % de 23h00 à 05h00 ; 90 % de 05h00 à 06h00

## Objectif

Le Groupe E a recensé 122 points lumineux concernés par cette stratégie d'économie

### **Le coût de cette modernisation se monte à :**

Appareillage électronique des points lumineux, HT	CHF 161'950.—
Divers et imprévus, HT	CHF 13'050.—
Sous-total	CHF 175'000.—
Déduction de la participation du Groupe E	CHF 36'600.—
Total de l'estimation, encouragement Groupe E, déduit	CHF 138'400.—
TVA 8 %	CHF 11'072.—
<b>TOTAL de la modernisation</b>	<b>CHF 149'472.—</b>
	=====

Economie annuelle due à la réduction nocturne :	CHF	9'346.10
Economie annuelle due à la réduction nocturne :	kW/h	74'379.50

Ces mesures permettront une économie d'énergie de 62 %.

## Conclusions

Fondé sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL**

- vu le préavis municipal N° 2016 / 12
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

## Décide

- de donner mandat à la Municipalité afin d'effectuer la modernisation de l'éclairage public.
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 175'000.—
- de financer ce montant de la manière suivante :
  - o CHF 36'600.— par la participation du Groupe E
  - o Le solde de CHF. 149'472.-- par la trésorerie courante
- D'amortir l'investissement net de CHF 149'472.— sur une période de 10 ans, à raison de CHF 14'947.— par année, la première fois au budget 2018.

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

La Vice-Syndique

  
M. Schaer



La Secrétaire

  
S. Baumann